

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE HULL

No: 550-06-000024-068

COUR SUPERIEURE
(Recours collectif)

DAVID BROWN

Requérant

c.

FRANÇOIS ROY

et

MARC JEMUS

et

ROBERT PRIMEAU

et

B2B TRUST

et

DESJARDINS FINANCIAL SECURITY
INVESTMENT INC. (OPTIFUND
INVESTMENT INC.)

Intimés

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

No : 550-06-000026-113

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)

DAVID BROWN

Requérant

c.

LLOYD'S UNDERWRITERS

et

SAMSON & ASSOCIÉS INC.

Intimées

**AVIS AUX MEMBRES DES RECOURS COLLECTIFS
CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS FINANCIERS
SOUSCRITS AUPRÈS OU PAR L'ENTREMISE DE
MARC JÉMUS, FRANÇOIS ROY, ROBERT PRIMEAU
OU LEURS COMPAGNIES**

1. **SOYEZ AVISÉS** que l'exercice de deux (2) recours collectifs a été autorisé les 19 août 2010 et 29 mai 2013 par jugements de l'Honorable Michel Déziel de la Cour Supérieure au bénéfice des membres des deux (2) groupes décrits ci-dessous à l'encontre des personnes suivantes, soit plus précisément :

- 1.1. Dans l'action intitulée par David Brown c. François Roy, Marc Jémus, Robert Primeau, B2B Trust et Desjardins Financial Security Investment Inc. (Optifund Investment Inc.) du dossier de la Cour Supérieure numéro 550-06-000024-068 (ci-après "**Recours collectif numéro 1**"):

"Toutes les personnes physiques et les personnes morales de moins de cinquante (50) employés, qui ont souscrit aux différents investissements proposés par Marc Jémus, François Roy et/ou Robert Primeau, et/ou par leur biais, et/ou par le biais des compagnies étant liées à l'un d'entre-eux, pour la période de 2001 à 2005 inclusivement."

- 1.2. Dans l'action intitulée David Brown c. Lloyd's Underwriters et Samson & Associés Inc. du dossier de la Cour Supérieure numéro 550-06-000026-113 (ci-après "**Recours collectif numéro 2**.")

"Toutes les personnes physiques et les personnes morales de moins de cinquante (50) employés, qui ont souscrit aux différents investissements proposés par Marc Jémus, François Roy et/ou Robert Primeau, et/ou par leur biais, et/ou par le biais des compagnies étant liées à l'un d'entre-eux, pour la période de 2001 à 2005 inclusivement."

2. Les recours collectifs seront entendus dans le district de Hull (à déterminer).
3. Le statut de représentant dans le cadre des deux (2) recours collectifs a été attribué à Monsieur David Brown.

LES QUESTIONS COMMUNES

4. Les principales questions qui seront traitées collectivement sont les suivantes :
 - 4.1. Marc Jémus, François Roy et Robert Primeau ont-ils commis des fraudes à l'égard des investissements souscrits à leur incitation ou à travers leurs compagnies par les membres du groupe ?

- 4.2. Chacun des défendeurs peut-il être tenu responsable des pertes financières subies par les membres du groupe et pour les troubles et inconvénients qu'ils ont subis?

LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

5. La principale conclusion recherchée est la suivante:

CONDAMNER les défendeurs solidairement à indemniser les membres du groupe pour leurs pertes financières et les troubles et inconvénients qu'ils ont subis.

PARTICIPATION AU RECOURS COLLECTIF

6. Tout membre du groupe qui n'a pas demandé son exclusion du groupe sera lié par tout jugement à être rendu dans le cadre des recours collectifs et/ou par tout règlement qui pourrait intervenir s'il est approuvé par la Cour.
7. Les membres des recours collectifs ne seront pas tenus aux dépens en cas d'insuccès des recours.
8. Tout membre du groupe peut intervenir dans le dossier pour soutenir les recours collectifs.

EXCLUSION

9. Tout membre peut demander d'être exclu d'un ou des recours collectifs en transmettant au greffier de la Cour supérieure du district de Hull (à confirmer) un avis par courrier certifié ou recommandé **le ou avant le _____ 2013** à l'adresse suivante :

Grefe de la Cour supérieure de Hull (à confirmer)
17, rue Laurier
Gatineau (Québec) J8X 4C1

10. Cet Avis a été approuvé par la Cour Supérieure du Québec.

**Pour s'exclure du Recours collectif
numéro 1**

À l'encontre de :
Marc Jémus
François Roy
B2B Trust
Desjardins sécurité financière inc.
(Placement Optifonds inc.)

Dossier: 550-06-000024-068
Objet: David Brown

AVOCATS POUR LE GROUPE

SYLVESTRE FAFARD PAINCHAUD
740, Atwater
Montreal (Quebec) H4C 2G9
Téléphone : (514) 937-2881
Fax : (514) 937-6529
Courriel : p.sylvestre@sfpavocats.ca

**Pour s'exclure du Recours collectif
numéro 2**

À l'encontre de :
Samson et Associés inc.
Lloyd's Underwriters
(pour Services Financiers Iforum inc.)

Dossier : 550-06-000026-113
Objet: David Brown

REPRESENTANT DU GROUPE

DAVID BROWN
Courriel : dbrown@enshift.ca